

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 21 MAI 2026

Le 21 mai 2026 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beaufort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Monsieur Cédric DELMAR, élu suppléant CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO
Madame Peggy TURBANT, élue FO
Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO
Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT
Madame Eva PILLOT, élue CGT
Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Nelly REGNIER, élue suppléante CFTC
Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC
Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO
Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)
Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)
Madame Ludivine CARON (CGT)

Étaient excusés

Monsieur Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC
Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC
Monsieur Remy CARAMIA, élu suppléant CGT

I- Approbation du procès-verbal des réunions CSE du 28 avril 2026 (matin et après-midi)

Monsieur Pion propose les 2 procès-verbaux au vote.

Les 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II- Vie du comité social économique

• Quali quati

Monsieur Tomasi indique que le document devait être transmis en même temps que le bilan mais qu'il manquait des éléments. Il a été adressé récemment et cela donne une lecture intéressante en complément du bilan puisqu'il y a le détail des différentes dépenses de l'année.

Les élus n'ont pas d'interrogation sur ce document.

• Prévisionnel 2026 : présentation du prévisionnel ou des 1ers échanges sur le sujet

Monsieur Tomasi indique que, lundi, a eu lieu une réunion en présence d'au moins un représentant de chaque organisation syndicale.

Il a été décidé que le surplus 2025 serait étalé sur plusieurs années donc 50 000 euros pour cette année.

De plus, avec les éléments fournis par Monsieur Bruno, il apparaît que le CSE attend, cette année, 775 000 euros de dotation par rapport aux 845 000 euros de l'année dernière. Cela s'explique déjà par le fait qu'il y avait 40 000 euros en plus l'an passé pour financer l'arbre de Noël, qu'il y a ensuite moins de CDD cette année et, enfin, qu'en 2025 il y a eu le rappel des 3 points pour 2024.

Monsieur Tomasi indique que les élus ont donc validé le fait :

- qu'il n'y ait plus d'arbre de Noël ;
- qu'il y aurait une augmentation du cadeau de Noël agent de 140 à 200 euros (en précisant aux agents que cela ne vaut que pour une année, et que chaque année le CSE décidera les choix faits) ;
- de mettre en place le pass loisirs/sports qui avait déjà été évoqué.

L'idée pour ce pass, est de le mettre en place sur la durée mais d'avertir les agents que nous serons, dans un 1^{er} temps, dans une phase test. Il y aurait une participation de 50 euros par famille et par an. Un règlement intérieur a commencé à être élaboré par le bureau et sera transmis à tous rapidement pour une mise en place au plus vite. L'idée serait de pouvoir se mettre d'accord sur ce RI pour la réunion CSE du mois prochain.

● **Point Forms Aquapark, commande de places**

Monsieur Tomasi rappelle que, le mois dernier, les élus avaient souhaité mettre en place 2 billetteries même si lui-même, à titre personnel n'y est pas forcément favorable car cela peut générer un certain nombre de stocks ou de pertes et que nous avons déjà Wengel.

Néanmoins, le CSE a reçu 2 offres pour Follow Park dont les places ont déjà été commandées et pour Aquapark pour lequel la question se posait encore sur le nombre de places à commander puisqu'il y avait un tarif dégressif. Madame Maubert a donc créé un formulaire à destination des agents et d'après les réponses, il y aurait potentiellement 140 achats réalisés en 2026. Les packs sont composés de 50, 100 ou 250 places. Il propose donc de prendre le pack de 250 places, en supposant que 140 seront déjà vendues, ces places sont valables 2 ans avec un report possible et que le tarif est de 12,50 euros.

De plus, il y aura une publicité sur ce parc et le commercial propose de faire un jeu pour lancer la communication.

Monsieur Tomasi ajoute que les ancv ont été commandés et devraient arriver plus tôt étant donné qu'il y a eu un peu plus de demande de connect cette année et que cela ne nécessite plus de livraison sécurisée. Les ANCV connect ont été réceptionnés le 18 mai.

Il était prévu une distribution des papiers le 2 sur Arras et le 9 sur Calais, compte tenu des délais habituels de réception mais s'ils arrivent réellement un peu plus tôt, le calendrier sera modifié.

III- Consultation du Comité Social Économique

Néant

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

• Situation des services

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,14 jours au 19/05/2026 (4,50 jours au 27/04/2026)
- Stock CAF 62 : 4,48 jours au 19/05/2026 (3,96 jours au 27/04/2026)

Taux d'appels téléphoniques : 77,27% (flux et SVI) et 67,88% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire ») au 19/05/2026 contre 78,18% (flux SVI) et 69,41% (flux allocataires) au 27/04/2026 (objectif COG minimum : 87%)

Délai de démarche : 10,04 jours au 19/05/2026 contre 10 jours au 27/04/2026 (objectif COG 12,75 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 4 jours (3,5 jours le 27/04/2026)

AFC : 9 jours (8 jours le 27/04/2026)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 22,5 jours (21,4 jours au 27/04/2026)
- **ASFR** : 24,6 jours (26,3 jours au 27/04/2026)
- **Recouvrement** : 13 jours (11,9 jours au 27/04/2026)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

• **Mouvements de personnel**

☐ Embauches réalisées

EN CDD (14) :

- 1 TS Lens (Niv 5B)
- 8 Agents administratifs PF liquidation Calais (Niv 3)
- 1 Agent administratif UTI Arras (Niv 3)
- 4 Agents d'accueil téléphonique Calais (Niv 3)

EN CDI (1) :

- 1 CDI SRAP (Niv 3)

☐ Recrutements en cours

EN CDD (1)

- 1 Auxiliaire de puériculture Etaples en intérim (Niv 3EB)

☐ Recrutements à venir

EN CDD (10)

- 8 Agents administratif PF (Niv 3)
- 1 Agent administratif Action sociale Calais (Niv 3)
- 1 Auxiliaire de puériculture Etaples (Niv 3EB)

Madame Duquesnoy demande s'il serait possible d'avoir également, chaque mois, le nombre des départs.

Monsieur Bruno répond que cette information est fournie lors du bilan de la situation de l'emploi trimestrielle car l'obligation légale prévoit un suivi trimestriel.

Madame Duquesnoy demande si les motifs de départ sont précisés.

Monsieur Bruno répond que oui et que dans la BDESE il est possible de trouver les bilans des trimestres précédents.

Madame Descamps ajoute que la présentation du tableau n'est peut-être pas très attirante mais ce sont des données chiffrées. Depuis 2020, la BDESE a une rubrique qui s'appelle « informations trimestrielles » dans laquelle nous retrouvons l'ensemble des informations liées à l'emploi et celle du 1^{er} trimestre 2026 a été vu en réunion CSE le mois dernier.

• Point sur les AT du mois précédent

Monsieur Bruno indique que nous retrouvons les données mensuelles et cumulées depuis le début de l'année. Pour le mois écoulé depuis la précédente séance, il n'y a pas eu d'accident du travail.

Monsieur Pion souhaite informer les élus que le 2 juin le président du Conseil d'Administration de la CNAF, Monsieur Frédéric Romain viendra visiter la Caisse, rencontrer des partenaires et aussi dans la perspective de la pose de la 1ère pierre du nouveau siège. Ce sera une 1ère pierre plutôt symbolique mais toujours en prévision d'avoir les clés fin 2027/début 2028.

Monsieur Bruno ajoute qu'il n'y a pas de 1ère pierre car le bâtiment n'est pas du tout construit dans ces matériaux. Le bâtisseur a plutôt opté pour le dévoilement d'une œuvre qui sera spécifiquement conçue pour cet événement par une artiste arrageoise. Cette œuvre sera ensuite exposée dans les locaux.

Monsieur Pion ajoute que, dans les échanges qu'il a pu avoir avec Linkcity, l'idée était de valoriser la Caf et qu'ils prennent en charge la totalité des frais liés à la pose de cette 1ère pierre.

Monsieur Bruno indique qu'il y aura les ambassadeurs et le CSSCT.

Monsieur Pion ajoute qu'il aurait souhaité avoir tout le monde mais que ce n'était pas possible mais indique qu'il y aura une inauguration officielle aux environs de juin 2028 lorsque les lieux auront été aménagés et testés avec éventuellement la présence de Madame Bensoussan.

Monsieur Bruno ajoute qu'il reste 3 axes à traiter, la partie aménagement qui a été lancée en réflexion avec les ambassadeurs qui ont déjà fait des propositions, la partie ERP qui concerne les parties accueil et la partie mobilier avec une série de consultation qui vont être lancées pour connaître les habitudes et les attentes des collègues.

Il y aura ensuite la détermination d'un plan d'action en termes de mobilité qui débouchera sur un plan de mobilité qui dans un 1^{er} temps sera centré sur les aspects arrageois.

Monsieur Bruno souligne que ces réflexions répondent, pour le moment, au calendrier qui a été fixé.

Monsieur Tomasi demande si les réflexions sur le plan de mobilité à Arras ont un peu avancé.

Monsieur Bruno répond que la mobilité concerne surtout la CUA mais ils ont une oreille attentive avec une vraie volonté d'apporter des solutions concrètes mais il faut maintenant les déterminer. Par exemple, ça ne sert à rien de leur demander une gare de vélo électrique à Arras s'il y a zéro besoin recensé.

Monsieur Tomasi demande ce qu'il en est, en revanche, concernant le trajet de la citadine.

Monsieur Bruno répond que la Caisse travaille à une autre stratégie c'est la mobilité multi modale c'est-à-dire travailler autour de plusieurs aspects :

- L'allègement de la charge mentale du trajet ;
- L'abaissement du coût du trajet ;
- La rapidité du trajet ;
- Les aspects santé et sécurité du trajet.

Sur l'ensemble de ces aspects, l'approche multi modale amène à imaginer qu'il puisse y avoir une combinaison de solutions mais qui doivent être fiables. Sur ces aspects de fiabilité, la CUA est un partenaire fiable.

Par exemple, un agent pourrait se garer à l'entrée d'Arras et prendre la citadine pour arriver au siège mais il faut une densité réelle d'offres en horaire et en proximité. Autre exemple, un agent arrive aux portes d'Arras et retrouve un ou des collègues sur une aire de co-voiturage pour entrer dans Arras avec une seule voiture.

Monsieur Tomasi indique qu'il pourrait y avoir aussi la mise en place de plateformes qui permettraient aux agents d'entrer en contact.

Monsieur Bruno répond que oui tout ça doit être réfléchi, mis en place et fiabilisé. La modification des habitudes passe par la compréhension du besoin, la mise en avant de solutions qui en sont vraiment et, dans un 1^{er} temps au moins, une notion qui relève de l'incitatif c'est-à-dire d'encourager les modifications de mobilité.

Il faut comprendre quelles sont les aspirations de tous.

Monsieur Tomasi indique que le co-voiturage est une solution mais reste assez complexe lorsque les agents ne se connaissent pas et engendre des contraintes notamment horaires. Néanmoins il faut avoir la capacité d'informer les agents sur les solutions qui existent.

Monsieur Bruno répond qu'il est en effet hors de question de prescrire sans avoir consulté au préalable. En revanche, la Caisse ne sera pas capable, évidemment, de répondre à chaque situation individuelle.

Le plan de mobilité d'une entreprise c'est se saisir de problématiques qui sont répandues à l'échelle de l'entreprise parmi ses salariés pour y apporter des solutions concrètes.

La combinaison de l'ensemble de solutions qui soient le plus proche des besoins amènera certainement à la résolution de 70/80 % des problèmes de mobilité.

Monsieur Pion ajoute qu'il faudra des formules solides et négociées avec la CUA.

Monsieur Bruno ajoute que des options ont déjà été prises sur ces questions de mobilité comme des parkings vélos équipés et avec des douches.

Il est probable que lors de la prochaine réunion CSE, la Direction fasse la présentation du questionnaire mobilité.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

DIRECTION :

• Congé menstruel, où en est la CNAF sur le sujet ?

Monsieur Bruno indique que la difficulté de ce sujet est que, à défaut d'un dispositif légal clair, les administrations ne fournissent pas d'accords. Elles ont plutôt une position d'attente. Non seulement il n'y a pas d'avancée mais il semblerait que le sujet ne soit même pas sur la table et que, faute d'un dispositif légal arrêté par décret, il est fort à parier qu'il ne soit pas mis en place dans les administrations.

Monsieur Bruno rappelle que l'émergence de nouveaux congés conventionnels est extrêmement rare.

• Est-il possible de mettre en place les horaires du plan fraîcheur dès le début de l'été donc le 21 juin ?

Monsieur Bruno indique que la Direction n'y est pas opposée même s'il faut rester dans la notion de forte chaleur. Il précise que cela reste un point de vigilance pour tous les sites et que des équipements supplémentaires ont été apportés à l'antenne de Lens par exemple.

Monsieur Tomasi propose également de redonner les consignes comme boire beaucoup d'eau... Il demande si des équipements ont également été apportés aux Bonnettes.

Monsieur Bruno répond que oui et la climatisation a été réparée.

Madame Legrand demande s'il serait possible de rappeler les horaires.

Monsieur Bruno répond que ce sera fait dans le mail aux agents.

• Point sur les mesures gouvernementales, le gouvernement demande à ses fonctionnaires de télétravailler davantage face à la hausse des prix du carburant. Toujours pas d'avancée de la CNAF ?

Monsieur Bruno indique qu'il n'y a toujours pas d'avancée à la CNAF de ce côté-là. Si l'État demande à ses administrations de développer plus le télétravail c'est parce qu'elles sont très en dessous d'autres entreprises comme la nôtre. La comparaison ne suffit pas, à elle seule, pour que la CNAF prenne des dispositions autonomes dans le pilotage de son réseau en dehors de toutes prises d'initiative au sein de la Sécurité Sociale. Aujourd'hui il n'y a pas de commandes sur ce sujet-là et les Caisses ne sont pas autorisées à faire plus que ce qu'elles ne font déjà.

Monsieur Pion ajoute que le 1^{er} ministre doit revenir aujourd'hui sur un certain nombre de mesures en complément des mesures déjà prise il y a une quinzaine de jours.

Monsieur Bruno ajoute que c'est un sujet qui emporte des paradoxes car, dans ce contexte de difficultés économiques, il ne mène pas à une réflexion positive dans le changement des modalités de déplacement. Or, l'acheminement au travail, à partir du moment où il y a un contrat de travail, demeure une obligation.

Si l'employeur avait la possibilité de faire quelque chose concernant le coût des carburants, il le ferait.

Monsieur Pion rappelle que nous avons le forfait mobilité durable et incite les agents à aller vers plus de co-voiturage même s'il entend que ce n'est pas adapté à tous. Notre accord, qui doit être encore renégocié, apporte déjà des solutions. Mais il faudra encore développer les outils facilitant le co-voiturage.

• Diagnostic chiffré des salariés de 45 ans et plus, ventilé par tranche d'âge, sexe, métier, service, niveau de classification, absentéisme, temps partiel, demande de retraite progressive...(traitement du point différé de septembre 2026)

Monsieur Bruno indique que ce sujet nécessite la fabrication de données telles qu'elles sont demandées qui est un peu plus longue que la période qui s'est écoulée entre l'élaboration de l'ordre du jour et cette séance de CSE. Le service RH a estimé pouvoir présenter des données « propres » à la rentrée de septembre avec l'engagement que les élus l'aient dans un délai suffisant pour pouvoir les analyser.

Monsieur Tomasi indique que l'intérêt c'est aussi de comparer cette catégorie d'âge avec d'autres catégories pour vérifier s'il y a des besoins spécifiques à mettre en place. La nouvelle loi ne révolutionne pas les choses. Nous retrouvons beaucoup de choses qui étaient déjà dans l'ancien accord.

L'idée est peut-être aussi de réfléchir en local sur des choses qui puissent s'appuyer sur les dispositifs existants.

Monsieur Bruno est d'accord sur le fait que le nouveau texte ne révolutionne pas le sujet mais est peut-être un peu plus cosmétique sur le vocabulaire qu'il emploie. Cependant il n'est plus clivant sur les générations et ne met plus sur la tension du début du travail entre jeunes embauchés et salariés expérimentés. Il traite le sujet sans entrer dans une forme de clivage. On sait maintenant qu'à la Caisse il y a des processus qui fonctionnent comme le transfert des compétences ou l'aménagement des fins de carrière et d'autres qui marchent beaucoup moins bien comme la retraite progressive.

Madame Goujard répond qu'il y a peut-être aussi une méconnaissance de certains dispositifs.

Monsieur Bruno ne pense pas que ce soit par méconnaissance car ce sont des dispositifs qui sont assez connus mais finalement pas souhaités.

Madame Goujard demande s'il y a de la communication sur le sujet.

Monsieur Bruno répond qu'il y a des accompagnements avec des référents pour les personnels qui arrivent en fin de carrière.

Monsieur Tomasi pense que ce qui existe à l'heure actuelle concerne uniquement les agents ayant 60 ans alors que la communication pourrait déjà être intéressante à 55 ans pour des dispositifs dont pourraient bénéficier les agents.

Monsieur Bruno répond qu'en effet, dorénavant le service RH va beaucoup plus chercher les personnels qui sont, par leur tranche d'âge, prêt à entrer dans des dispositifs mais avec toujours l'inconfort d'être plus ou moins bien accueilli par la personne concernée.

Il souligne que, souvent des dispositifs comme ceux-là, n'ont pas de succès en France. Par exemple, le nouveau CPF est un peu plus utilisé que l'ancien depuis la fin de la crise sanitaire mais est en train de fléchir dans son utilisation.

Monsieur Tomasi répond qu'à partir du moment où le montant destiné à la formation est dépassé, il n'y a pas d'intérêt à utiliser le CPF sauf à dire qu'à un moment donné il permettait de ne pas être complètement en rapport avec le travail ce qui n'est plus le cas.

• Point sur l'agrément d'Etaples

Monsieur Pion rappelle qu'il y a eu une prolongation de l'agrément qui fixe une échéance à la fin 2026. Il y a donc un travail de l'ensemble des équipes qui a été lancé sur le sujet en particulier sur les enjeux de structuration du centre social, du fait d'impliquer les habitants et d'accompagner la famille dans son parcours de vie.

Ces grandes thématiques sont réadaptées en termes d'objectifs à la fois sur l'adaptation de l'offre en fonction des besoins autour du territoire, du fait de redéfinir les missions de chacun des acteurs et de développer des outils de gouvernance qui permet de faire vivre un projet de centre social qui une fois l'agrément renouvelé, de permettre de développer un certain nombre de choses. Nous sommes bien sur notre propre structure en gestion directe mais c'est aussi que l'on cherche à positionner comme l'ensemble des autres centres sociaux. L'exigence que nous avons dans la commission du conseil d'administration est la même pour tous les centres sociaux qui ont eu un agrément ou qui le demandent à l'heure actuelle.

Monsieur Pion ajoute que l'implication des habitants veut dire les faire venir, les faire vivre de concert avec la gouvernance et de coconstruire avec eux. Ne pas rester sur des activités, mais sur le sens et le lien social que ça crée aussi et valoriser des initiatives et d'investissements côté habitants.

Pour l'accompagnement des familles dans leur parcours de vie, il s'agit de structurer l'offre, de comprendre, mieux agir, développer et faire vivre le partenariat.

Ce sont les grands objectifs qui sont mis au travail à l'heure actuelle avec un certain nombre de groupes de projet et de comités de pilotage, qui permettent de faire le point sur l'ensemble et de préparer la copie que la Caisse présentera en commission d'aide aux partenaires d'ici à la fin de l'année et sur laquelle le Conseil d'administration via sa commission nous donnera ou pas l'agrément. Même si c'est l'exception qui confirme la règle, il est rare de ne pas obtenir l'agrément mais il y a eu un cas récent pour Hénin-Beaumont l'année dernière qui n'a pas eu son agrément car l'équipe

municipale n'était pas au rendez-vous de la copie fournie. La copie travaillée depuis 2 années ne tenait pas la route et le dossier n'avancait pas dans le sens demandé par la CAF.

Madame Grillon revient sur le dossier Etaples et indique qu'il y a maintenant une nouvelle équipe municipale. Elle demande à Monsieur Pion s'il a déjà pu la rencontrer.

Monsieur Pion répond qu'il n'y a pas encore eu cette rencontre. Il rappelle qu'il y avait eu une rencontre avec l'ancien maire en fin d'année dernière ce qui l'avait amené à rencontrer les équipes du centre social, pendant environ 3h pour répondre notamment à l'interrogation autour de la création d'un centre social souhaité par l'ancien maire.

Sur le secteur, il y a la place pour un centre social mais pas plusieurs.

Madame Grillon répond qu'actuellement il n'y en a qu'un.

Monsieur Pion répond que oui mais à l'époque le maire mettait en avant l'éventualité d'un autre centre social. Le principe était de rappeler notre présence en tant que telle mais surtout en gestion directe. Cependant, La branche famille est entrée depuis 15/20 ans, concernant nos gestions directes, dans une démarche de céder leur gestion à d'autres partenaires que la Caf. Nous n'avons plus vocation à garder le pilotage de nos œuvres en gestion directe car si vous avez une crèche ou un centre social, pourquoi avoir une vocation départementale et pourquoi nous occuper d'une seule crèche ou d'un seul centre social et pas de la totalité d'entre eux.

Le positionnement du Conseil d'Administration de la CNAF sur le sujet est donc de demander aux Caisses de chercher à faire évoluer leur mission Caf de leurs œuvres en gestion directe vers une gestion partenaire.

Côté Etaples, il n'a pas encore rencontré la nouvelle équipe municipale pour éclaircir ce point de vue mais il s'agit d'une étape plutôt au long cours avec une recherche de dialogue. Il redit que généralement, pour ce qui est des personnels, nous sommes plutôt sur des mises à disposition comme nous avons pu connaître à Boulogne.

Madame Grillon demande si ce que souhaite Monsieur Pion c'est que le centre social soit repris par la mairie.

Monsieur Pion répond que ça peut être la mairie ou une association soutenue par la mairie. Les 2 formules existent puisqu'il les a déjà rencontrées.

Madame Caron demande si ces questions remettent forcément en cause l'agrément.

Monsieur Pion répond que non. Ce sont des questions très différentes. Il y a cette recherche qui est de l'obligation de la Caisse. Après s'il n'y a pas de partenaire, le centre restera en gestion directe. À l'inverse, la recherche d'agrément concerne le fonctionnement et le projet du centre social. Ce travail est très important car il délimite, pour les prochaines années, l'engagement et les moyens financiers du centre social.

Madame Caron indique qu'il y a un climat anxigène qui s'est installé au centre et demande à Monsieur Pion s'il sait si cet agrément sera renouvelé.

Monsieur Pion rappelle que, dans la rencontre qu'il a pu avoir en décembre avec les équipes, sous la houlette de Madame Mekouontchou, Madame Delmarre et Monsieur Geneau, il a redit l'attachement de la Direction aujourd'hui à faire vivre nos œuvres en gestion directe et les améliorer. Si on a investi plus de 5 millions d'euros sur le bâti ce n'est pas pour rien, pour disparaître du jour au lendemain. Il a également redit à l'équipe et le réaffirme à l'heure actuelle que, même si nous avons suivi ce chemin avec une prolongation, c'est la mise en œuvre de tous les objectifs et les rendus qui bâtiront une copie qui tienne la route pour les années qui viennent. C'est ce travail qui est fait avec l'ensemble des équipes.

Madame Grillon demande si ce travail sur l'agrément ne devrait pas être fait en corrélation avec les élus locaux.

Monsieur Pion répond qu'il y a forcément un échange là-dessus mais ce n'est pas l'essentiel de ce travail. Il y aura du rapprochement avec la ville selon ce que compte faire la nouvelle municipalité.

Madame Grillon répond que le temps passe vite et que le fait qu'il n'y a pas encore eu de rencontre est inquiétant.

Monsieur Pion répond que cette rencontre va venir. Il rappelle que l'élection est très récente.

Monsieur Bruno ajoute que le temps presse mais il ne faut pas oublier tout le temps qu'on a eu pour faire et qu'on n'a pas fait. Il ne faut pas oublier que cela fait presque 3 ans que le travail est engagé et que les personnes dont c'était la responsabilité ont été incapables, voire incompetents à produire ce document. Il y a en effet urgence mais précisément dans la situation ou nous étions, nous n'avons pas été capables d'écrire quelque chose qui tienne la route ou qui fasse sens dans les exigences que la CAF a en matière d'agrément et de financement pour l'ensemble des centres sociaux. Cette urgence a une histoire interne qu'il ne faut pas perdre de vue, elle ne se trouve pas dans la mairie d'Etaples, ou chez d'autres partenaires. Ce que l'on peut constater c'est que malgré les moyens injectés, le temps donné et la soupape autour d'un agrément temporaire et le renouvellement de celui-ci, il ne s'est pas passé grand-chose sur le fond de l'histoire pour aboutir à un document qui soit regardable.

Monsieur Bruno pense qu'il faut plutôt consacrer les énergies à la mobilisation autour du vrai projet.

Monsieur Pion ajoute qu'une fois ce constat fait, il faut en effet continuer la mobilisation qu'il y a à l'heure actuelle même si cela peut paraître court. Il faut convaincre la commission que la copie finale est validable. Il rappelle qu'il y a un regard politique là-dessus, un non-agrément pour une municipalité avec une coloration politique bien particulière. On n'est pas à l'abri d'une enquête parlementaire pour vérifier si la Caf du Pas de Calais étudie toutes les demandes de la même façon. Il convient de ne pas prendre une décision à la va-vite sur Etaples. Il faut avoir le même regard pour nous même.

Monsieur Pion tient à rassurer les collègues sur le fait que les choses avancent, qu'il n'y a rien d'impossible pour tout cela.

Madame Caron répond qu'ils souhaitent réellement prendre part au projet.

Monsieur Pion répond que chacun a sa part dans le sujet.

Monsieur Baudry indique que Monsieur Bruno a parlé d'incompétences et de choses qui n'ont pas été faites. Cela veut dire qu'il y a une responsabilité de personnes par rapport à cette situation ?

Monsieur Bruno répond que cela ne se résume pas à la responsabilité d'une personne. La difficulté semble plutôt être chronique car quand on a à faire au bout de 3-4 ans face à une obligation qui est normale il n'y a rien d'extraordinaire. C'est la base de l'activité d'un centre social. Un centre social ne vit que pour atteindre un certain nombre d'objectifs par un plan d'action, mis en œuvre par son équipe. Ne pas avoir cette épine dorsale pendant 3 ans, c'est un échec. L'urgence pour la Direction, pour autant qu'elle soit consciente des défauts qui expliquent cette situation, se concentre bien plus sur la nécessité d'atteindre le résultat et de l'objectif en se donnant une notion plutôt de moyens renforcés, plutôt qu'une obligation de résultats.

La Direction est focalisée sur cet objectif mais, en effet, à un moment donné, il faudra se poser cette question des responsabilités. Mais ce n'est pas l'urgence. Il ne faut pas apporter plus de troubles à l'équipe, dont la direction attend d'elle qu'elle se mobilise au travail. Il n'est pas le moment de remanier l'environnement dans des circonstances qui seraient mal choisies.

La priorité est bien celle d'obtenir, de bonne manière, sans brio, cet agrément et en fin d'année tirer les conséquences de cette situation qui a plongé tout le monde dans une situation de tension.

Monsieur Bruno ajoute qu'il a eu beaucoup d'échanges avec l'encadrement et c'est une source d'inquiétude assez nourrie pour tout le monde.

Madame Caron se demande pourquoi il n'y a pas eu de regard de la Direction concernant l'avancée du sujet.

Monsieur Pion répond que ce n'est pas le cas puisqu'il a renforcé l'accompagnement méthodologique car ce qui a manqué c'est cette méthode. Par exemple, concernant l'échange avec les habitants et leur implication qui est essentielle, on travaille sur un territoire et on fait évoluer les habitants d'un territoire, leur donner des armes pour être beaucoup plus actifs. Ce rapprochement avec les besoins et les envies des habitants cela n'existait pas ou très peu. Mais pour cela il faut se rapprocher de la ville, se

mettre en coordination avec ce qui existe déjà sur le territoire, avec ce que l'on peut faire et aller chercher cet avis dans des échanges, des sondages, des réunions et de propositions et de structuration = approche méthodologique.

Tout cela est en train d'être reconstruit et ça fait partie intégrante du projet social.

Monsieur Pion rappelle que c'est ce positionnement d'une copie qu'on n'attend pas parfaite mais suffisamment solide pour que le Conseil d'Administration via la commission se dise que cela va tenir la route pour les 3 prochaines années.

Monsieur Baudry demande si cela veut dire qu'à mi-parcours de cette année 2026, nous sommes tout de même sur une tendance assez positive malgré l'urgence.

Monsieur Pion répond que l'important c'est de ne pas baisser la garde. Il faut continuer à ce rythme-là, à cette intensité-là.

Monsieur Tomasi indique que l'agrément ne date pas d'aujourd'hui, le centre social existait déjà auparavant et se demande si les exigences ont été revus à la hausse ou si ce qui était produit jusqu'alors était cohérent et ne l'est plus.

Monsieur Bruno répond qu'il y a une évolution sur différents vecteurs. Il y a eu une évolution à la hausse de ce que sont les exigences pour donner un agrément.

Monsieur Pion ajoute que c'est ce qu'on appelle la conformité réglementaire. C'est très normé par la Caisse Nationale et l'État.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a aussi ce qui relève du changement de la Direction de ce centre qui passe de quelqu'un de très expérimenté et rompu à l'exercice à quelqu'un de novice sur la fonction et qui a eu des difficultés à prendre pied sur ce sujet-là et qui a besoin d'être appuyé et même « tutellé » par un cadre de proximité pour avancer sur le pilotage du projet. Et il y a la culture générale de mobilisation de la structure autour de cette notion d'intervention. Ce qu'il y a de plus visible c'est que nous avons une activité

du centre qui s'est reposée sur une culture de l'habitude, voire une culture « d'habitués », sans aller chercher au-delà pour attirer de nouvelles personnes. Cela n'a pas matché avec le changement de lieu, le changement des outils de travail et le rehaussement des ambitions.

Monsieur Bruno souligne que ce niveau d'exigence n'est pas inatteignable par rapport à ce qui est demandé aux autres.

Monsieur Pion ajoute que c'est une évolution des anciennes pratiques et qu'il faut retrouver la finalité de ce que l'on fait et dans une ouverture à l'ensemble de la population.

Il souligne que nous avons les moyens de gérer cette évolution et aussi de se projeter dans les années qui viennent et que ce qu'il évoquait concernant l'éventuel transfert de gestion fera l'objet d'autres échanges avec la mairie. Cela est une autre étape à travailler avec le nouveau maire.

POINTS RH :

● **Point journée de solidarité, nombre d'agents qui se sont positionnés en heures ou congés et nombre de personnes ayant déjà réalisé leurs heures**

Monsieur Bruno indique que c'est un point de situation réalisé au 18 mai. 681 salariés ont opté pour la réalisation en heures et 214 en jours.

Sur les 681 agents, il y en a 640 qui ont déjà alimentés totalement ou partiellement leur compteur. 536 agents l'ont fait totalement, 104 l'ont fait partiellement et 41 n'ont encore versé aucune heure sur leur compteur.

Madame Blondel indique qu'il y a eu un souci pour quelques agents qui ont commencé à alimenter mais qui se sont vu retirer une journée de congé car il y aurait eu un problème avec leur réponse au forms. Ils ont donc fait un stp.

Madame Blondel demande où cela en est car ils ne retrouvent pas le forms mais sont sûrs d'avoir répondu puisqu'ils ont commencé à alimenter.

Madame Descamps répond que cela a été revérifié et aucune manifestation de ces agents n'a été retrouvé. La liste des agents dont il faut retenir un jour de congé était déjà partie et il va falloir réattribuer le temps que les salariés ont posés.

Madame Blondel demande s'il est possible de leur rendre leur journée et d'alimenter leur compteur.

Madame Descamps répond que le service RH a eu des demandes et la réponse a été négative.

Monsieur Bruno ajoute que la difficulté est que la souplesse a ses limites. A un moment donné il faut stabiliser les choses et donner le moins possible à regarder dans nos bases sociales d'aller et venue qui laisserait à penser qu'on bricole. Or les annulations de journée de solidarité c'est du bricolage. La Direction n'y est pas favorable. Maintenant, il espère que les agents vérifieront bien l'an prochain.

Madame Blondel répond que ces agents ont commencé à alimenter c'est seulement quand ils se sont aperçus qu'on leur avait retiré un congé qu'ils se sont questionnés.

Monsieur Bruno répond qu'il n'y a pas eu non plus de sollicitation immédiate du service.

Madame Blondel répond qu'ils ont pourtant fait des tickets à la RH tout de suite.

Monsieur Bruno répond qu'il y a sûrement eu un décalage entre la survenance du problème et le traitement du ticket. Il y a des fois où le service ne peut pas revenir en arrière et cette fois en fait partie.

Il faudra que ces personnes soient beaucoup plus vigilantes l'année prochaine. De plus, le temps versé va leur être re crédité.

Madame Blondel indique que ce n'est pas ce qu'elles voulaient.

Monsieur Bruno répond que la volonté ne suffit pas malheureusement. La difficulté est que si le service RH fait exception d'une telle correction ça fera jurisprudence et l'année prochaine il y aura encore plus de demandes. Or la Direction a depuis le début convenu à une forme d'assouplissement avec cette DUE mais il ne faut pas exagérer.

Monsieur Tomasi demande si dans le formulaire il faut répondre « je veux faire l'un ou l'autre ».

Monsieur Bruno répond que oui.

Monsieur Tomasi demande si, dans ce cas, il ne serait pas possible de prévoir de faire une relance spécifique pour ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire spécifique, afin de couvrir le risque.

Madame Descamps répond qu'il y a des rappels.

Monsieur Tomasi indique que des gens ont pu penser y avoir répondu sans l'avoir fait. Si on les relance personnellement, il n'y aura plus de demandes de ce genre.

Monsieur Bruno va regarder ça mais rappelle que, que ce soit par mail ou dans l'intranet, des rappels sont faits mais c'est là où on touche un peu les limites de l'exercice puisque pour environ 800 personnes cela ne pose aucune difficulté. Il estime donc que le processus est bien géré et que ce n'est pas la faute de l'employeur.

Monsieur Tomasi est d'accord mais indique que sa proposition servirait à couvrir l'erreur possible. Il demande s'il y a vraiment 800 réponses ou est-ce que c'est environ 200 qui n'ont pas la journée mais non répondant. S'il y a 150 personnes qui n'ont pas répondu ce n'est plus pareil.

Monsieur Bruno répond que s'il ne prend pas part à un vote, par exemple, c'est qu'il décide de ne pas prendre part à ce vote. Il y aura tout de même une élection et on ne peut pas en déduire que c'est par méconnaissance qu'il y ait une élection.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne disait pas que c'était une méconnaissance mais que l'agent peut penser avoir répondu et ne pas l'avoir fait.

Madame Blondel est d'accord et ajoute que si ces personnes sont sûres de l'avoir fait elles ne vont pas aller le refaire.

Monsieur Tomasi indique qu'il faudrait prévoir quelque chose qui dit que la demande a bien été prise en compte. Ça ne le dérange pas qu'on soit strict derrière mais il faut s'assurer que tout a été mis en œuvre pour éviter qu'il y ait des erreurs.

Monsieur Bruno rappelle que l'employeur estime qu'il fait à la fois une concession, un effort d'aménagement et une mise à disposition de suffisamment de temps. Il ne peut pas en plus gérer toutes les exceptions.

Madame Goujard quitte la réunion à 11h30.

PATRIMOINE :

• Point travaux antenne de Bruay, date pour site opérationnel ?

Monsieur Bruno indique que le chantier a repris son cours normal et régulier depuis début février. Il se déroule en conformité avec le planning même s'il y a eu une nécessité de réagencer l'intervention des corps de métier pour qu'il y ait une cohérence d'ensemble par rapport à ce qui avait été fait au préalable. Il y a donc 2 dates prévisionnelles ; l'emménagement du personnel pour qu'ils puissent s'approprier les lieux le 19 août et l'ouverture au public au 1^{er} septembre.

Cependant pour cette 2^e date, il faut une nécessaire coordination d'ouverture des 2 services publics ce qui est encore en train de se déterminer. On peut imaginer que ce soit une date d'ouverture au public qui soit comprise entre le 1^{er} et le 15 septembre.

Monsieur Pion ajoute que c'est la même chose pour le déménagement de la CPAM intégrant le site.

Monsieur Bruno ajoute qu'ils avaient un chrono un peu marqué autour de la disponibilité des locaux qu'ils occupent actuellement mais il semblerait que, finalement, le chrono soit un peu moins contraint.

Il rappelle que la Direction est sûre de pouvoir tenir ces 2 échéances. Par contre, pour respecter ce calendrier et s'il y a une visite de site au travers de la CSSCT, il faudra décider si ce sera une visite de chantier dans l'état actuel ou une visite en septembre en l'état de parfait achèvement.

Monsieur Bruno pense que c'est mieux en septembre.

Monsieur Tomasi est d'accord.

Monsieur Bruno ajoute qu'en termes d'aménagement il y aura aussi le calage avec les déménageurs.

Monsieur Tomasi demande si pour l'emménagement du personnel, la Direction envisage un emménagement en même temps que le personnel CPAM.

Monsieur Bruno répond que oui car la date permet de dire que ce ne sera pas la masse totale des personnels concernés des 2 côtés et symboliquement c'est bien que les gens arrivent en même temps dans les lieux et prennent leurs repères.

Monsieur Pion rappelle que nous ne sommes pas encore complètement rattachés avec la CPAM de ce côté-là même si l'on s'en rapproche.

Monsieur Tomasi demande si les changements de charpente ont modifié les plans.

Monsieur Bruno répond que non. Ça les a même simplifiés.

Monsieur Pion ajoute que le bâtiment sera maintenant sans péril.

Monsieur Bruno précise qu'il y avait un risque avéré d'effondrement et les travaux ont presque été une aubaine.

Monsieur Tomasi demande s'ils ont été pris en charge par l'assurance.

Monsieur Bruno répond qu'à ce stade il n'y a pas de décision définitive. Ce que la Direction a fait dans le programme de financement c'est de pendre 2

assurances, d'une part le fait d'instruire la demande, d'autre part le fait de s'assurer que le mécanisme de financement dont la Caf a fait l'avance ne se retourne pas contre elle.

Il n'a pas vraiment de bon pressentiment sur le sujet car la décennale est dépassée et que l'assurance pourrait dire qu'il aurait fallu faire les diagnostics avant.

Monsieur Baudry demande s'il serait possible, pour la réunion de juillet, d'avoir quelques photos.

Monsieur Bruno est d'accord et ajoute qu'il y a une réunion de chantier hebdomadaire.

VI- Traitement des réclamations

Néant

A 11h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



PV approuvé à la majorité lors du CSE
du 23/06/2026

(14 voix pour – 3 contre : CGT)